

Fiche Technique: Conseil en Sécurité Incendie au Togo

Objectifs de la formation

- Diagnostiquer les risques incendie en tenant compte du contexte et des normes togolaises.
- Optimiser les processus de prévention pour réduire la probabilité d'incendie.
- Assurer la conformité aux normes locales et sectorielles.
- Mettre en place un plan de sécurité incendie adapté et synergique.
- Renforcer la coordination entre équipes internes et intervenants externes.
- Sensibiliser et préparer opérationnellement les acteurs clés sur le terrain.

Population cible

- Entreprises de tous secteurs et tailles au Togo (industrie, logistique, commerce, secteurs publics).
- Directions générales, responsables QHSE, responsables de sites et services d'exploitation.
- Équipes de prévention des risques et agents de sécurité incendie.
- Encadrants opérationnels impliqués dans la gestion des dispositifs de sécurité incendie.
- PME et multinationales, notamment dans les zones industrielles et portuaires comme Lomé.

Durée de la formation

La durée varie en fonction de la taille et complexité de l'entreprise, généralement de 4 à 10 semaines pour une mission complète.

Interventions modulables : audit simple ou accompagnement global, sur site ou à distance.

Type d'intervention	Durée estimée	Format	Livrables principaux
Audit complet sécurité incendie	3 à 5 semaines	Sur site + rapport écrit	Rapport d'audit, plan d'actions
Accompagnement à la conformité	6 à 10 semaines	Missions sur site + ateliers	Plan de sécurité incendie actualisé, procédures
Suivi et reporting périodique	Intervention continue	Visites régulières, rapports trimestriels	Rapports de conformité, indicateurs de suivi

Programme de la formation

Étape 1 : Diagnostic initial

- Visite des locaux et diagnostic des dispositifs existants.
- Observation des conditions d'exploitation et modes de stockage.

Étape 2 : Analyse documentaire et réglementaire

- Étude des plans, procédures, rapports d'inspection.
- Identification des écarts et améliorations réglementaires.

Étape 3 : Recommandations et plan d'action

- Propositions d'actions prioritaires et mesure correctives.
- Initiatives de formation et sensibilisation.

Étape 4 : Suivi et accompagnement

- Audit périodique et ajustement des procédures.
- Reporting et support continu pour pérenniser les mesures.

Note importante : La formation s'adapte aux contextes spécifiques des entreprises togolaises et s'inscrit dans une démarche conforme aux normes locales et internationales.